

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 07/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), le conseil municipal : décide de fixer, à compter du 01 Septembre 2025, la participation des communes extérieures à

- 1422 euros pour un élève de maternelle
- 938 euros pour un élève de primaire

Cette participation sera revalorisée en fonction du coût moyen départemental fixé par les services préfectoraux et appliquée dans les mêmes conditions à l'école privée Notre Dame du Sacré Coeur.

Un prorata temporis (€,00 X . /10ème) sera effectué afin de tenir compte de la date réelle d'inscription des élèves.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 16/01/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

